



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 24 JANVIER 2015

L'école se mobilise pour la République

Suite aux attentats parisiens, le recteur d'Académie de Poitiers a réuni hier les chefs d'établissement. Au menu, laïcité et citoyenneté.



«L'école n'a pas su faire passer les messages de citoyenneté et de laïcité» a convenu le recteur Jacques Moret.

Photo Patrick Lavaud

Hier après midi, le rectorat a décrété la mobilisation générale pour les valeurs de la République. Étaient présents

des élus, le procureur de la République, des élèves, des enseignants, l'ensemble des chefs d'établissement et des inspec-

teurs de l'académie. *«Ces événements interpellent l'école à plusieurs titres, a martelé Jacques Moret recteur d'académie. Les assassins de ce mois de janvier sont passés par l'école de la République qui n'a manifestement pas su faire passer les messages de citoyenneté et de laïcité qu'elle est censée inculquer. Ensuite, parce que même si l'immense majorité des enseignants et des élèves a été d'une grande dignité pendant ces moments tragiques, des événements inacceptables se sont produits durant ces derniers jours, y compris dans notre académie.»*

Ouverts et clôturés par les collégiens de Lusignan Chloé Bonnet et Pierre Paillat qui ont déclamé leurs poèmes poignants - «Les crayons vaincront les canons» et «Les encagoulés» - les riches débats ont été marqués par la présentation et la projection du clip de Jimmy Margandean lycéen de Bourcefranc (17).

Des initiatives citoyennes fortes et rassurantes.

La «marche de l'unité» des lycéens bordelais est arrivée à Paris

«Liberté, on t'aime et on veut te garder»: neuf lycéens partis il y a dix jours de Bordeaux et rejoints par une cinquantaine d'autres sur le trajet, ont rendu hier un dernier hommage aux 17 victimes des attentats parisiens. Sous un vent glacial, bonnet sur le crâne, le groupe, qui était passé par la Charente, est arrivé en début d'après-midi devant l'épicerie Hyper Cacher, porte de Vincennes. Pour leur rendre hommage, *«on a marché 25 km par jour en moyenne»*, a raconté Hugo, 17 ans, les mains abîmées par le froid, admettant que *«les deuxième et troisième jours de marche sont les*

plus difficiles» parce que *«le corps n'est pas encore habitué»*.

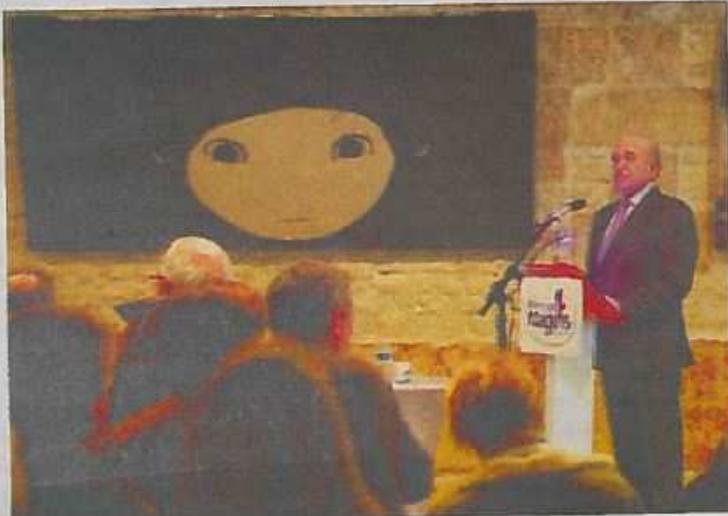
Cette marche a quelque chose de *«très beau, très généreux»*, selon le médecin urgentiste et chroniqueur de *Charlie Hebdo* Patrick Pelloux, venu les accueillir.

Le collaborateur du journal satirique s'est dit persuadé que le message qu'*«ils portent à 50»* est le *«même»* que celui porté par *«les 4 millions de Français qui ont manifesté»*, le 11 janvier: *«On n'oublie pas les 17 victimes, les blessés et les familles.»* *«On est ensemble, on reste ensemble»*, a dit avec conviction Patrick Pelloux, ému par cette initiative.

Robert Richard distribue les bons points à Magelis

Si le contexte national a donné un ton solennel aux vœux de Robert Richard, président de Magelis, son discours était, cette année, particulièrement positif, à l'image du personnage qui se veut résolument optimiste. Évoquant la «*Charente, terre de création et de liberté d'expression*», il a appelé à être vigilant, pour éviter que «*toute forme de création devienne l'otage du politique ou du religieux*». Il a ensuite pu énumérer les exemples de réussite du Pôle Image, tant sur le plan économique que culturel. Les récompenses nationales ou internationales ont plu sur les studios angoumoisins de l'image animée ou du jeu vidéo. Les rencontres de l'animation et

de la formation s'installent dans le paysage, le FFA rayonne, les entreprises tiennent bien le choc malgré la crise, l'Enjmin nouveau a été l'une des grandes réussites de l'année. Pour 2015, Magelis compte bien continuer à avancer. L'école de manga Human Academy s'appête à poser ses valises chez nous, la résidence universitaire l'Auberge espagnole s'achève, le 107 rue de Bordeaux va être réhabilité pour aménager des espaces de travail collectif pour les étudiants, et la rue de Saintes va bientôt accueillir l'école de l'Atelier et de nouveaux studios d'animation. Le président a au passage envoyé un coup de griffe à la région, qui déclarait il y a quelques mois, pour justifier sa volonté de désen-



Robert Richard a énuméré les réussites de l'année pour le Pôle Image.

Photo Majld Bouzzit

gagement: «*Nous n'avons pas vocation à faire de l'immobilier d'entreprises.*» Robert Richard a fermement rappelé: «*Nous ne sommes pas une agence immobi-*

lière, nous créons des emplois», façon de signifier que, si la hache de guerre est enterrée, elle n'est pas très profondément enfouie.

L. G.

Le Sieaac reconduit les délégations de sa présidente

Après un débat d'orientations budgétaires sans surprise, et après avoir été informés de la structure de la dette du syndicat qui s'élève à 8 310 808 euros, tous budgets confondus, les membres du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération de Cognac (Sieaac), réunis mercredi après-midi, ont accordé toute leur confiance à Dominique Petit, leur présidente. Le comité syndical maintient pour 2015 le niveau des délégations des années précédentes en matière d'emprunts et de ligne de trésorerie, et rend la présidente responsable en matières de produits de financement nouveaux et de la ligne de trésorerie à hauteur de 650 000 euros. Au cours de l'année 2014, quatre em-

prunts nouveaux ont été souscrits pour un montant de 527 450 euros, soit un emprunt de 147 950 euros pour le budget assainissement et trois autres pour le budget eau à hauteur de 379 500 euros. La ligne de trésorerie de 650 000 euros est inscrite depuis septembre 2014. La présidente a rappelé l'importance du message paru dans le dernier bulletin municipal du Sieaac, adressé aux abonnés par Veolia, le délégataire chargé des travaux par le Sieaac: «*Répondre aux demandes de contrôles des branchements d'abonnés pour remplacer d'éventuelles canalisations en plomb par du polyéthylène.*» En ce qui concerne la protection des puits de captage, elle sera optimale au printemps prochain.

■ CHATEAUBERNARD

Seize médaillés à Verallia



Michel Robinne (5^e à droite), par ailleurs président de L'Avant-Scène de Cognac, a cumulé trois médailles.

Photo CL

Christian Garnaud, le directeur, en poste depuis le 1^{er} janvier, de la deuxième usine Verallia de France (après Chalon-sur-Saône) en volumes de production et en nombre de salariés, a remis hier matin leurs médailles du travail à seize récipiendaires réunis dans la salle «Tradition» de la fabrique de bouteilles de Châteaubernard. «Deuxième ou première: tout dépend des critères considérés pour le classement», commente le directeur à propos de l'usine.

Michel Robinne, 60 ans, président de L'Avant-Scène de Cognac depuis 2011, figurait parmi les seize. «J'ai changé de ville tous les cinq ans et me suis toujours intéressé, localement, à la vie culturelle. À Reims, comme à Chalon-sur-Saône ou Bordeaux», a dit cet ancien directeur du «marché du vin de Bordeaux» pour lequel il négociait des bouteilles vides. Il est actuellement président de Salomon, la filiale de Verallia installée à Gensac-La-Pallue. Il a rappelé que la

représentation du «Voyage à la Lune», l'opéra en 4 actes d'Offenbach, qui a été joué au théâtre de Cognac en début de semaine, était subventionnée par Verallia.

«Vous êtes entrés à Saint-Gobain en 1974, du temps de Pompidou et Giscard d'Estaing», a dit le directeur à André Gherab, Patrick Gilbert et Didier Nardone, médaillés grand or. Échelon or pour Michel Robinne – qui a récupéré en même temps des arriérés non perçus d'argent et de vermeille –, Dominique Le Bert et Dominique Gilbert. Les trois ont commencé, d'après le directeur, «du temps de Margaret Thatcher». Sept médaillés vermeille: «En 1984, c'était le lancement de Mac Intosh et la naissance de Canal +», a dit Christian Garnaud à Thierry Bruineaud, Isabelle Galy, Michel Lamuraille, Alain Morichon, Joël Pellette et Philippe Rayer. Et pour «la chute du mur de Berlin, en 1989», on trouve, au pied du mur de l'embauche, Christine Combaud et Maryline Peron, médailles d'argent du travail.

■ CHATEAUBERNARD

Deux randonnées à vélo. L'association sportive des Verriers cyclotourisme organise deux randonnées à vélo ce dimanche 25 septembre. Départ à 9 heures devant l'usine Verallia. Circuits de 53 km et 64 km.



Cazeneuve satisfait de la décision

Le ministre de l'Intérieur a estimé que «la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le principe général du droit, des principes constitutionnels et des libertés publiques», pour garantir la «victoire» de la «démocratie» face aux «terroristes». PHOTO S. D. SAKULTIN/AFP

Le Conseil constitutionnel valide la déchéance de nationalité

JUSTICE Cette mesure, jusqu'à présent rarement appliquée, ne pourra concerner que les binationaux

Le Conseil constitutionnel a validé hier la possibilité de déchoir de la nationalité française un citoyen binational condamné dans une affaire de terrorisme. Cette décision était évidemment très attendue, dans un contexte où le gouvernement envisage d'intégrer cette mesure très polémique dans l'arsenal de lutte contre le terrorisme.

Ahmed Sahnouni, un Franco-Marocain qui avait obtenu la nationalité française en 2003 tout en conservant sa nationalité d'origine, avait été condamné en 2013 à sept ans de prison pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». En mai dernier, par décret du Premier ministre, Manuel Valls, et du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, l'autorité administrative lui avait retiré sa nationalité française.

Contestée devant le Conseil

d'État, cette décision a fait l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité afin que les Sages de la rue de Montpensier se prononcent sur la validité de cette mesure.

Égalité devant la loi

Celle-ci figure dans le champ de la loi française depuis la Première Guerre mondiale, mais a subi depuis moult ajustements et modifications. Aujourd'hui, c'est l'article 25 du Code civil qui autorise l'autorité administrative à prendre cette décision dans les cas d'« atteinte grave aux intérêts fondamentaux de la nation » ou pour « un crime ou un délit constituant un acte de terrorisme ».

Dans sa dernière mouture datant de 1996, la loi n'autorise ce type de mesure que dix ans au maximum après les faits et, dans les cas de terrorisme, quinze ans après l'acquisition de la nationalité.

Cette mesure posait selon le requérant une question d'égalité devant la loi. Une sanction supplé-



Ahmed Sahnouni avait obtenu la nationalité française en 2003 et avait été condamné en 2013. PHOTO ARCHIVES RONAN CHEREL/SUD OUEST

mentaire peut-elle s'appliquer pour les citoyens binationaux, alors qu'une telle mesure est impossible pour les Français n'ayant qu'une seule nationalité et qui, en vertu des traités internationaux, ne peuvent être rendus apatrides ?

Sans surprise, vu qu'ils avaient déjà validé en 1996 un point analogue, les Sages ont considéré que cette disposition particulière était conforme à la Constitution et ne violait pas le principe d'égalité des citoyens devant la loi, assouplissant de fait ce principe fondamental.

Une dizaine de cas depuis 1973

Le Conseil constitutionnel s'est ainsi référé à sa décision de 1996, où il indiquait que « le législateur a pu, compte tenu de l'objectif tendant à renforcer la lutte contre le terrorisme, prévoir la possibilité, pendant une durée limitée, pour l'autorité administrative de déchoir de la nationalité française ceux qui l'ont acquise, sans que la différence de

traitement qui en résulte viole le principe d'égalité ».

Cette disposition, plébiscitée par certains ténors de la droite et une partie de la gauche, a jusqu'à présent été très peu appliquée. Aucun décret n'avait d'ailleurs été prononcé entre 2007 et 2011, et on ne compterait pas plus d'une dizaine de cas depuis 1973. Le point mis en avant par les défenseurs de cette mesure est qu'outre sa dimension symbolique forte, elle permettrait d'expulser certaines personnes condamnées pour terrorisme.

Mais les cas entrant dans le cadre de la loi sont-ils loin d'embrasser l'ensemble des individus susceptibles de constituer une menace. Et même dans un climat assez peu favorable au renforcement des droits de la défense en matière de terrorisme, il n'est pas sûr qu'un texte proposant un cadre plus large ferait l'objet du même quitus de la rue de Montpensier.

Yann Saint-Sernin

L'indignité nationale est en débat

■ Si Manuel Valls n'a pas intégré les mesures sur la déchéance de nationalité et sur une éventuelle peine d'indignité nationale dans les mesures annoncées mercredi au Parlement, il n'a pas pour autant fermé la porte à ces propositions chères à une partie de la droite, dont Nicolas Sarkozy.

Hier, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel, le gouvernement a annoncé son intention de recourir davantage à la déchéance de nationalité pour les personnes auxquelles cette loi peut s'appliquer. L'hypothèse d'une peine d'indignité nationale a, elle, été renvoyée devant le Parlement, qui sera chargé d'en étu-

dier l'opportunité et les éventuelles modalités.

Cette question devrait susciter de nombreux débats. La garde des Sceaux, Christiane Taubira, a d'ores et déjà exprimé ses réserves sur cette mesure créée en 1944 et abolie en 1951, le droit français ayant renoncé aux peines dites infamantes.

Réservée aux collaborateurs du régime de Vichy, l'indignité nationale a touché près de 100 000 personnes à la Libération. Apparentées à une « peine de mort civique », l'indignité nationale et la dégradation nationale étaient parfois conçues comme une alternative à l'emprisonnement et se

matérialisaient par une perte d'un certain nombre de droits, tels le droit de vote et d'éligibilité, l'exclusion de la fonction publique, des professions juridiques, de l'enseignement, du journalisme et des syndicats. Les impôts de la personne condamnée pouvaient être majorés et ses biens parfois confisqués afin d'empêcher leur transmission par héritage. Mais la peine ne retirait pas la nationalité au condamné.

Les partisans de cette mesure vantent son caractère symbolique. Ses détracteurs pointent la création de « sous-citoyens » et redoutent qu'un tel dispositif se révèle inefficace.



Hennessy : on l'appellera usine du Pont-Neuf

Avant-hier, les salariés de la maison Hennessy ont été invités à choisir le nom de la future usine d'embouteillage de Salles-d'Angles, où le n°1 du cognac va investir près de 100 millions d'euros. Les employés ont donc voté avec des boîtiers numériques : ils ont retenu le nom de site industriel du Pont-Neuf. TRF

Les enseignes du Fief du Roy se fédèrent

ÉCONOMIE Une association est relancée pour sauver une zone en souffrance

Dans les années 1990, quand la zone du Fief du Roy, à Châteaubernard, a commencé à se remplir, une association était née pour réunir les troupes et organiser des animations communes. En sommeil depuis plus de dix ans, elle est aujourd'hui relancée par quelques commerçants, dont Stéphane Musseau, qui gère avec son frère, Hervé, la jardinerie Le Fief fleuri.

« Cette zone a été délaissée par Grand Cognac comme par la commune de Châteaubernard. La circulation est dangereuse pour les piétons, l'entretien est mal fait, les extérieurs sont tristes, il faut amé-

liorer la signalétique, l'éclairage, les accès depuis la rocade », avance Stéphane Musseau. Pour peser, la trentaine d'enseignes concernées doit avancer soudée. Elles doivent aussi se prendre en main pour apprendre à se connaître entre voisins, mener des opérations et faire vivre un espace qui dépérit.

Une réunion jeudi prochain

Le départ de Mr Bricolage, une « locomotive », dans la zone qui éclôt un peu plus loin, au Mas de la Cour/Bellevue, a eu des conséquences pour certains. « On aurait dû réagir plus tôt, cela fait des années

que rien n'a été fait dans cette zone. On a été les premiers à s'installer dans cette partie de l'agglomération, à payer nos impôts. La zone existe, il ne faut pas s'endormir », plaide Stéphane Musseau.

Il regrette le manque d'anticipation pour aménager harmonieusement cet espace, et juge « peut-être démesurée » l'extension au Mas de la Cour/Bellevue. Mais il entend raisonner au sens large, en l'incluant dans l'Association qui sera rebaptisée « association de la zone commerciale du Fief du Roy ». Une réunion est organisée jeudi prochain à 19 h 30 à la jardinerie



Stéphane Musseau a initié la relance de l'association. PH. P.M.

Le Fief fleuri, pour poser les bases du nouveau départ.
Philippe Ménard

Le « vivre ensemble » prôné par les élus

RÉGION Les récents attentats à Paris ont uni, hier, les élus dans une déclaration commune. La réforme territoriale a aussi été abordée

Debout, à la tribune, le Charentais Henri de Richemont, président de l'intergroupe de l'opposition, lit la déclaration commune de l'ensemble des élus de la région sur la citoyenneté et le Vivre ensemble en Poitou-Charentes.

Assis à ses côtés, le président de la Région, Jean-François Macaire, et tous les chefs de file des groupes politiques (Europe Écologie-Les Verts, Centristes humanistes, UDI) écoutent dans un silence religieux le texte écrit à plusieurs mains. Historique dans l'hémicycle.

Les attentats contre « Charlie Hebdo » et les juifs de l'Hyper Cacher, au début du mois, ont généré l'unité nationale chez les élus. Dans ce contexte, le Conseil régional du Poitou-Charentes a marqué, hier, par son engagement unitaire, ce moment de démocratie pour défendre les valeurs de la République. Une minute de silence, demandée, par le président de la Région et la projection du clip d'une chanson dédiée à « Charlie » d'un jeune du lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc (17), présent à la séance, ont clos cette séquence collective.

Jean-François Macaire a continué dans cette voie en écoutant sa présence à la séance - le premier vice-président, Yves Debien, a assuré la présidence - afin de participer à la réunion, organisée par le Recteur d'Académie, dans le cadre de la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République. Rare dans l'hémicycle, l'événement s'est produit une seule fois avec Ségolène Royal.



Henri de Richemont (debout), président de l'intergroupe d'opposition régionale, lit la déclaration commune. À ses côtés, le président Jean-François Macaire et les chefs de file. PH. D. MONTEIL

Fusion ou fédération ?

La politique a vite repris ses droits avec la future grande région et une opposition qui dit vouloir jouer le jeu avec la majorité « à condition d'être associée aux débats pour organiser l'année 2015 », a exigé Olivier Chartier, chef de file de l'intergroupe de l'opposition, fustigeant les discours des présidents socialistes : « Tout casser sans rien changer est un mauvais signal. »

L'élu UMP de la Vienne a posé ses conditions. « Pour réussir la réforme, a-t-il précisé, il faut suivre les objectifs d'économie, de mutualisation, de rapprochement et d'évaluations des politiques publiques

dans l'intérêt des citoyens et pour plus d'efficacité. » Alain Rousset (Président du Conseil régional d'Aquitaine, NDLR) parle de rapprochement, de fédération et pas de fusion. Où voulons-nous aller ? Cette réforme est faite pour les gens, pas pour nous. Elle doit être plus efficace et moins coûteuse. Il faut répondre à l'attente par un audit », a-t-il ajouté.

« Nous faisons mieux qu'un audit, nous mettons tout à plat », a tenté de rassurer le président de Région, Jean-François Macaire en rappelant que « c'est bien une fusion. Il n'y a pas de fédéralisme. »
Didier Monteil

La maternité encore une fois pointée du doigt

SANTÉ La Cour des comptes a relancé hier le débat sur le sort des petites maternités en France. Elle s'interroge sur « la situation financière très précaire » de celle de Cognac

OLIVIER SARAZIN AVEC AFP
o.sarazin@sudouest.fr

Près de quatre mois après le drame survenu à la maternité d'Orthez (Pyrénées-Atlantiques), la Cour des comptes a relancé hier le débat sur le sort des petites structures, préconisant des contrôles renforcés et d'éventuelles fermetures. Sollicités par la commission des Affaires sociales du Sénat, les sages de la rue Cambon ont publié un rapport public de 197 pages. Dans ce rapport, la maternité de Cognac est citée. Sa situation financière est jugée « très précaire ». Faut-il s'en inquiéter ? Que penser de tout cela ? Le point.

1 Pas parmi les 13 sites les plus menacés

La Cour des comptes fait un constat sans appel : plus que « nécessaire », une « nouvelle phase de réorganisation » du réseau des maternités est « inévitable ». Traduction : de nouvelles fermetures sont à prévoir. Les difficultés financières ou de recrutement rencontrées par certains établissements menaceraient la sécurité des patientes.

Dans la ligne de mire de la Cour des comptes, il y a en particulier 13 petites structures réalisant moins de 300 accouchements par an. Parmi elles, on trouve Saint-Palais (Pyrénées-Atlantiques), Ussel (Corrèze) ou Lourdes (Hautes-Pyrénées). Ces établissements sont cités dans le premier cahier du rapport, qui compte 117 pages. Cognac n'y figure pas.

2 Mais parmi ceux qui manquent de sous

Dans le second cahier de son rapport, la Cour des comptes s'intéresse aux maternités à l'activité plus soutenue, mais confrontées à de

nombreux problèmes financiers. Ici, ce n'est que du bout des lèvres que les sages de la rue Cambon posent la question du maintien des établissements. La nuance est importante. La maternité de Cognac est citée page 66 et page 69. Elle est présentée comme « fragile » et dans « une situation financière très précaire ».

Voici un extrait : « Le déficit annuel du service de gynécologie-obstétrique est compris entre 537 000 et 763 000 euros selon les exercices. L'absence d'activité chirurgicale, assurée par la clinique voisine, contribue à augmenter les coûts relatifs du bloc opératoire, en dépit de sa mise à disposition de l'hôpital trois demi-journées par semaine. Or, l'obstétrique constitue une activité majeure pour cet établissement, car c'est dans cette spécialité que sa part de marché locale est la plus importante. »

Un peu plus loin, on lit : « Le recours à du personnel intérimaire est nécessaire pour respecter la permanence des soins. En 2012, 163 jours ont été réglés pour un montant de 206 000 euros, la spécialité la plus coûteuse en termes d'intérim étant l'anesthésie (68 journées payées en 2012 pour une dépense de 100 600 euros, soit un coût de 1 479 euros par jour). »

Il est ici important de préciser que la Cour des comptes consacre toute une demi-page sur les perspectives de restructuration à La Rochelle et à Royan. Les passages consacrés à Cognac sont beaucoup plus courts.

3 La réponse du maire et celle du directeur

Michel Gourinchas, maire de Cognac et président du conseil de surveillance de l'hôpital, s'est déclaré



La salle d'accouchement. La maternité de Cognac dispose du label international Hôpital ami des bébés. ARCHIVES CÉLINE LEVAIN

très surpris par les éléments de ce rapport. « Il n'y a plus de chirurgie publique à Cognac depuis longtemps. Cela est connu et accepté comme tel par les autorités sanitaires. Or c'est l'absence de chirurgie publique qui entraîne des surcoûts. Ce n'est pas un hasard si l'Agence régionale de santé (ARS) nous a accordé une nouvelle aide de 800 000 euros fin 2014 pour limiter le déficit ! »

Le maire dit encore que 688 enfants sont nés à l'hôpital de Cognac l'an passé, contre 631 courant 2013.

Jérôme Trapeaux, le directeur, ajoute : « Le rapport de la Cour des comptes ne remet pas en cause la qualité des soins assurée à la maternité du CHI (Centre hospitalier intercommunal) Pays de Cognac. Les

patientes continuent de nous faire confiance, du fait de la personnalisation de la prise en charge, de l'hôtellerie refaite à neuf en 2013 et de la labellisation Hôpital ami des bébés, qui va être renouvelée fin mars 2015. Les familles peuvent compter sur une équipe de professionnels au complet. L'établissement a recruté le Dr Largeaud en juin 2014 et arrêté le recours à l'intérim. Enfin, l'ARS reconnaît, elle aussi, la qualité de la prise en charge et a ainsi toujours accompagné financièrement l'établissement. En effet, le mode de financement et l'absence de chirurgie à l'hôpital conduisent à un déficit budgétaire en-dessous de 850 accouchements annuels, malgré les efforts de gestion réalisés. »

SAINT-BRICE

Le tarif de location de la salle des fêtes modifié



Le maire Jean-Claude Tessendier aux côtés de l'informaticien Pierre Vigouroux. PHOTO C.G.

Le conseil municipal s'est réuni lundi dernier à la mairie. À l'ordre du jour, les tarifs de location de la salle des fêtes pour tenir compte de l'incidence de la consommation de chauffage en période hivernale. Ainsi, à partir du 1^{er} février pour une location de deux jours, il en coûtera 150 € pour les Saint-Briçois et 250 € pour les personnes extérieures à la commune. En conclusion, la somme de 50 € ajoutée aux tarifs pratiqués tout au long de l'année vaudra donc du 1^{er} octobre au 31 mars.

Cimetière. Yves Tricoire a présenté un projet concernant la gestion du cimetière. Situé dans un périmètre inférieur à 500 mètres de l'église, toute modification voire aménagement ne peut avoir lieu sans l'autorisation des Bâtiments de France. Une grande partie des concessions sont « à vie » ; dans la seconde extension, il reste une soixantaine d'emplacements disponibles. Il s'avère que les tarifs pratiqués à Saint-Brice sont inférieurs à ceux des communes de Cognac, Châteaubernard, Segonzac, d'où le nombre de demandes extérieures. Il conviendrait donc de revoir non seulement le coût du mètre carré mais peut-être aussi de réserver le cimetière aux habitants de Saint-Brice. Une réflexion est demandée aux con-

seillers pour la prochaine réunion. **Assainissement.** Jean-Claude Tessendier a précisé que les travaux vont se poursuivre en 2015 et 2016 aux Mullons, à Lamaurie et L'alouette (2017). Le document finalisé sera proposé au SIEAAC pour validation.

Accessibilité. Étude en cours également, celle de l'accessibilité des bâtiments communaux.

Moto-Club. Jean-Claude Tessendier a évoqué la demande de M. Barret, président du Moto-Club local, de reprendre les compétitions de moto-cross sur le site des Mullons. De la discussion qui s'ensuit, il ressort qu'entre la remise aux normes du terrain, les compétitions, les entraînements motos et quads, les débordements éventuels etc., ce projet entraîne, non seulement un coût mais aussi beaucoup trop de nuisances sonores pour l'environnement.

Site Internet. Invité, Pierre Vigouroux était venu présenter sa maquette pour la mise en place d'un site Internet qui pourra être accessible sur tous les écrans : ordinateurs, tablettes, smartphones etc. Toutefois, ce dossier soulève le problème d'accessibilité au réseau Internet pour les administrés ; une possibilité évaluée à 150 000 euros.

Colette Guné

Serein pour Verallia

Christian Garnaud présidait hier matin sa première cérémonie de remise des médailles du travail à Verallia. Il a pris la direction de l'usine verrière de Châteaubernard le 1^{er} janvier, succédant à Philippe Coltat-Gran, en poste pendant six ans. Originaire de Blois, cet ingénieur de formation, âgé de 35 ans, a fait la première partie de sa carrière chez Pontamousson, une entité de Saint-Gobain spécialisée dans les tuyaux en fonte. En poste au Brésil, de 2004 à 2008, puis en Lorraine, de 2008 à 2012, il a gravi les échelons, terminant responsable de production et directeur-adjoint d'un site de 500 salariés.

Il a ensuite intégré la branche verrière du groupe, prenant la direction de l'usine de Saint-Romain-le-Puy, dans la Loire. « Elle a deux axes. Un four pour les bouteilles très haut-de-gamme de vins "tranquilles", blanc, rouge ou carbonaté, avec des problématiques comparables à celles que je retrouve ici pour les flacons des spiritueux. Et un deuxième four à la production flexible, en fonction de la demande du client », indique-t-il.

« Continuer à travailler »

Hier, s'il n'avait pas été happé par ses obligations à Châteaubernard, il aurait volontiers assisté à l'inauguration d'un des fours rénovés pour un coût de 17 millions d'euros. Christian Garnaud y voit la volonté de Saint-Gobain de continuer à soutenir l'outil de



Christian Garnaud (à gauche) et Cyril Cordova (à droite) avec une partie des 13 salariés médaillés hier matin. PHOTOP.M.

production de Verallia, alors que le groupe a mis sa branche verrière en vente.

Cette situation a provoqué un mouvement national de grève, mercredi, largement suivi à Cognac avec 150 participants sur 340 salariés (notre édition de jeudi). Christian Garnaud ne partage pas l'inquiétude affichée par les syndicats, qui craignent de voir des « requins de la finance » provoquer une restructuration radicale. « J'ai toute confiance. La seule chose qu'il faut faire, c'est continuer à travailler pour fournir les clients. »

Lors de son intervention devant les salariés, il a défendu la « valeur

travail ». « Dans un contexte difficile pour l'usine et pour le pays, tout le monde doit se mettre au service de l'entreprise. » Le directeur mise sur « un programme d'amélioration continue », le « VIM », pour mieux utiliser les savoir-faire et optimiser « la sécurité, la qualité et les conditions de travail ».

Christian Garnaud se présente comme un adepte du dialogue social. Il sera secondé par Cyril Cordova, arrivé le 27 juin au poste de responsable des ressources humaines, après avoir œuvré dans le même registre pendant 18 ans dans l'industrie nucléaire.

Philippe Ménard